

LE PROGRAMME SKI-DOO P.A.S.S. REVIENT POUR UNE DEUXIÈME ANNÉE AFIN DE SOUTENIR LES CLUBS ET ASSOCIATIONS DE MOTONEIGE EN AMÉRIQUE DU NORD



Valcourt, Québec, Juin 8, 2022 — Après une année inaugurale couronnée de succès, le programme de subventions Ski-Doo P.A.S.S. (Protéger, Accéder, Soutenir, Supporter) est de retour pour une nouvelle saison afin de contribuer au financement de projets qui bonifient la pratique de la motoneige en Amérique du Nord. Le programme de subventions offre jusqu'à 5 000 \$ aux associations et aux clubs nationaux, provinciaux et locaux engagés dans les nombreuses activités qui assurent la pérennité du sport.

Au cours de sa saison inaugurale, et grâce aux efforts de généreux bénévoles et de notre incroyable réseau de concessionnaires, le programme de subventions Ski Doo P.A.S.S. a remis plus de 580 000 \$ en financement à plus de 100 projets d'organisations de motoneigistes en Amérique du Nord. Ces projets ont permis à des centaines de milliers de motoneigistes de continuer à profiter des sentiers et de l'accès à l'arrière-pays nord-américain.

« Le succès du programme Ski-Doo P.A.S.S. a été phénoménal l'année dernière. Nous sommes ravis d'annoncer que nous acceptons de nouveau les demandes de soutien financier pour la saison 2022-2023 et nous encourageons les clubs et les organisations à soumettre leurs demandes dès maintenant », a déclaré Anne-Marie LaBerge, cheffe de la direction du marketing chez BRP. « Nous sommes très fiers de contribuer à soutenir ces bénévoles exceptionnels qui poursuivent leurs efforts pour améliorer la pratique de la motoneige en Amérique du Nord », a ajouté Mme LaBerge.

Les objectifs du programme demeurent les mêmes que l'an dernier, soit de protéger ou augmenter l'accès aux terrains de jeux des motoneigistes, rendre la motoneige plus accessible à tous, aider les clubs à se réinventer, et développer les sentiers et les initiatives de sécurité.

Les demandes pour le programme sont acceptées en ligne dès maintenant et ce jusqu'au 15 septembre 2022. Les organisations seront informées en octobre 2022 si leur projet sera financé.

Pour s'inscrire : [Canada - Français](#), [Canada - English](#), [United States](#)

Principes de base du programme de subventions:

- Les organismes qui soumettent une demande doivent être des organismes sans but lucratif ou des organismes gouvernementaux.
- Les subventions sont limitées à un maximum de 5 000 dollars par demande.
- Les organismes doivent sécuriser un montant équivalent à celui de la subvention au moyen de d'autres sources de financement

Pour les demandes des médias :

Marie-Christine Houle
Relations avec les médias, BRP
514 702-0369
marie-christine.houle@brp.com